



# Charte d'achat

**Egalité** d'accès à l'information et à la commande publique  
**Egalité** de traitement des entreprises

## Principes fondateurs

*Le Grand Lyon  
a décidé de rédiger  
une charte de l'achat.  
Cette charte marque  
l'engagement de  
la Communauté  
urbaine dans une  
démarche qualité  
englobant l'intégralité  
de sa commande  
publique et visant  
à une plus grande  
efficacité de  
l'achat public.*

### **Relations avec les fournisseurs**

→ **Transparence et honnêteté**

La commande publique est l'occasion de développer des relations avec les fournisseurs claires, saines et de qualité, au-delà du strict respect des procédures garantissant l'égalité de traitement des candidats.

### **Petites et moyennes entreprises**

→ **Meilleure information  
sur les appels à concurrence**

Il s'agit d'ouvrir plus largement la commande publique aux PME et de faire ainsi des marchés publics un véritable instrument de développement économique. Objectifs : renouveler les panels de fournisseurs et accepter le cas échéant le rattrapage de candidatures incomplètes d'entreprises moins au fait des règles strictes de la commande publique.

### **Développement durable**

→ **Prise en compte  
de la stratégie du Grand Lyon**

La politique d'achat prend en compte les problématiques environnementales dans les clauses des marchés qui s'y prêtent. Lorsque c'est possible, elle introduit aussi des clauses sociales, afin de favoriser l'insertion, notamment par le recours plus affirmé aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, aux régies de quartiers et aux associations et entreprises intermédiaires, en laissant le libre choix de ces modalités aux entreprises.

# Engagements qualité

## Organisations professionnelles et organismes consulaires

### → Des relations plus structurées

L'écoute des organisations professionnelles et des organismes consulaires est une obligation si l'on veut disposer d'une vue complète de la réalité économique des fournisseurs et de leurs attentes en matière de commande publique.

Telle a été la démarche du Grand Lyon pour l'élaboration de cette présente charte, telle sera sa conduite à l'avenir pour faire évoluer ses pratiques dans le respect de la concurrence la plus juste et la plus équilibrée qui soit.

Le développement de la politique d'allotissement et sa généralisation progressive, ainsi que la volonté du Grand Lyon de voir exprimer les compétences propres des sous-traitants, sont les exemples concrets de cette démarche d'écoute.

De même, la Communauté urbaine sera attentive au respect des droits des sous-traitants et à leurs compétences dans l'exécution de ses marchés. Elle encouragera les entreprises à annoncer cette sous-traitance dès l'établissement du marché afin d'assurer plus de transparence et d'efficacité et de concourir ainsi plus activement à la lutte contre le travail illégal.

D'autres propositions concertées viendront à l'avenir enrichir notre démarche, à l'image de la dématérialisation des marchés publics pour laquelle des travaux communs ont déjà été engagés pour passer le cap du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Ces propositions s'inscriront dans le cadre d'un comité de suivi réunissant les principales organisations professionnelles et les organismes consulaires. Leur concours sera en effet essentiel afin de faire évoluer les cultures et les pratiques de toutes les entreprises, quelque soit leur secteur d'activité.

## Négociations avec les fournisseurs

### → Efficacité et respect

Le Code des marchés publics autorise désormais les collectivités publiques à engager des discussions avec leurs fournisseurs de manière plus large et plus libre que par le passé.

Toutefois cette liberté ne doit évidemment pas conduire à des différences de traitement, ni à des craintes de la part des entreprises. Les règles et pratiques internes de même que les préceptes déontologiques en vigueur au Grand Lyon doivent conforter les entreprises dans l'assurance de transparence et d'égalité de traitement.

Les négociations seront conduites de manière collégiale selon des plans de négociation préalablement établis afin qu'aucune suspicion d'aucune sorte ne vienne entacher la réputation du Grand Lyon.

## Partenaires et prestations

### → Des évaluations plus poussées

La mise en place d'évaluations partagées et transparentes représente aussi une exigence de saine gestion des deniers publics et de qualité de service au public.

Tous les marchés formalisés feront l'objet d'une évaluation adaptée aux différents types de consultation.


Ces évaluations, réalisées en informant l'entreprise concernée des conclusions, contribueront à l'établissement d'un répertoire des fournisseurs. Ce dernier distinguera les fournisseurs en fonction des résultats enregistrés par les services. Son utilisation sera explicitée dans les documents de consultation.

Les résultats feront l'objet de présentations régulières à la Commission d'appel d'offres ainsi qu'aux organisations professionnelles et aux organismes consulaires dans le cadre du comité de suivi.

Cette démarche permettra au Grand Lyon de retenir les entreprises fournissant des prestations de qualité dans les délais convenus en assurant une maîtrise des coûts prévisionnels.

Gérard Collomb

Président de la Communauté urbaine de Lyon



# GRANDLYON

comm

**Communauté urbaine de Lyon**

20, rue du Lac - BP 3103

F - 69399 LYON CEDEX 03

tél. : 04 26 99 38 59

Fax : 04 26 99 39 93

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)